

**A R R E T E N° 497/2022-PM/EW/MC/EP**

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR  
**LA RN3-RUE DES POINSETIAS**  
DU 06 SEPTEMBRE 2022 AU 14 OCTOBRE 2022

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON**

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Route ;  
VU le code pénal ;  
VU l'arrêté municipal n° 23/2013-PM/JMH/DAP/EP en date du 30/01/2013, fixant les limites d'agglomération sur la RN3 et les RD ;  
VU la demande formulée par l'entreprise SORETRA en date du 01/09/2022 ;  
VU l'autorisation de travaux de la DRR n° 2022-6690 ;  
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la RN3-rue des Poinsetias**, afin de permettre la continuité des travaux de raccordement sur le réseau AEP par SORETRA ;  
DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Du mardi 06 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022, sauf week-ends, de 8 h 00 à 16 h 00, **la RN3-rue des Poinsetias** (entre le n° 160 et le n° 172 – et entre le n° 150 et le n° 158) est soumise aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Chaussée rétrécie
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire temporaire est installée par SORETRA.


**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Responsable de SORETRA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.

Fait à TAMPON, le 05 septembre 2022

**LE MAIRE**

  
Par Délégation de Fonction  
Charles Emile GONTHER  
3ème Adjoint